

Actualisation le

23/03/2021

# **PROTOCOLE SANITAIRE**

## **COVID-19**

Cathy ALPHONSE  
REFERENTE COVID-19

## MESURES SPECIFIQUES POUR ASSURER LA SANTE ET LA SECURITE DES FIDELES DE L'EGLISE ADVENTISTE DU 7<sup>ème</sup> DE PIERREFITTE FACE A L'EPIDEMIE DE LA COVID-19

La situation sanitaire rend nécessaire une vigilance renforcée et constante face à un risque épidémique élevé, comme en témoignent le niveau de circulation important du virus sur le territoire ainsi que l'apparition de nouveaux variants. Il s'agit de mettre en œuvre des mesures renforcées permettant la poursuite de l'activité de l'église et la protection des fidèles.

---

### *Département Liturgie*

---

Trois pupitres ont été installés sur l'estrade afin d'éviter la multiplication de contacts :

- Un pupitre est dédié pour le chantre de service. Les choristes, **au nombre de 3 maximum**, respectent une distanciation physique d'au moins un mètre sur l'estrade.

---

### *Officiants sur l'estrade*

---

- Un autre pupitre est dédié pour l'officiant chargé de la bienvenue et de la lecture du texte biblique.
- Un pupitre principal (transparent) est dédié à la Communication (annonces) et au Prédicateur.

*(Cf ci-dessous le plan de l'estrade)*

Aucune chaise n'est installée sur l'estrade. Les officiants montent sur l'estrade pour leurs présentations et redescendent une fois finies.

Le masque sera enlevé uniquement et de manière exceptionnelle lors d'une présentation sur l'estrade. Avant de monter sur l'estrade, l'officiant doit ranger son masque dans un lieu sécurisé en s'assurant qu'il n'y ait aucun contact avec une surface ou une personne.

---

### *Logistique commune aux départements*

---

Afin d'éviter une concentration importante de fidèles au sein de l'église le samedi matin, le service de culte est organisé par roulement. Entre ces deux services, un délai de 30 minutes est laissé afin d'aérer les lieux et de procéder au nettoyage de toutes les surfaces. Toutes les salles sont aérées en continue.

L'entrée et la sortie des fidèles de l'église sont organisées par un système de fléchage bien apparent, sans croisement entre eux. Aucun attroupement n'est autorisé après le service de culte.

Tous les fidèles sont priés de se laver les mains avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydro alcoolique avant d'accéder aux salles.

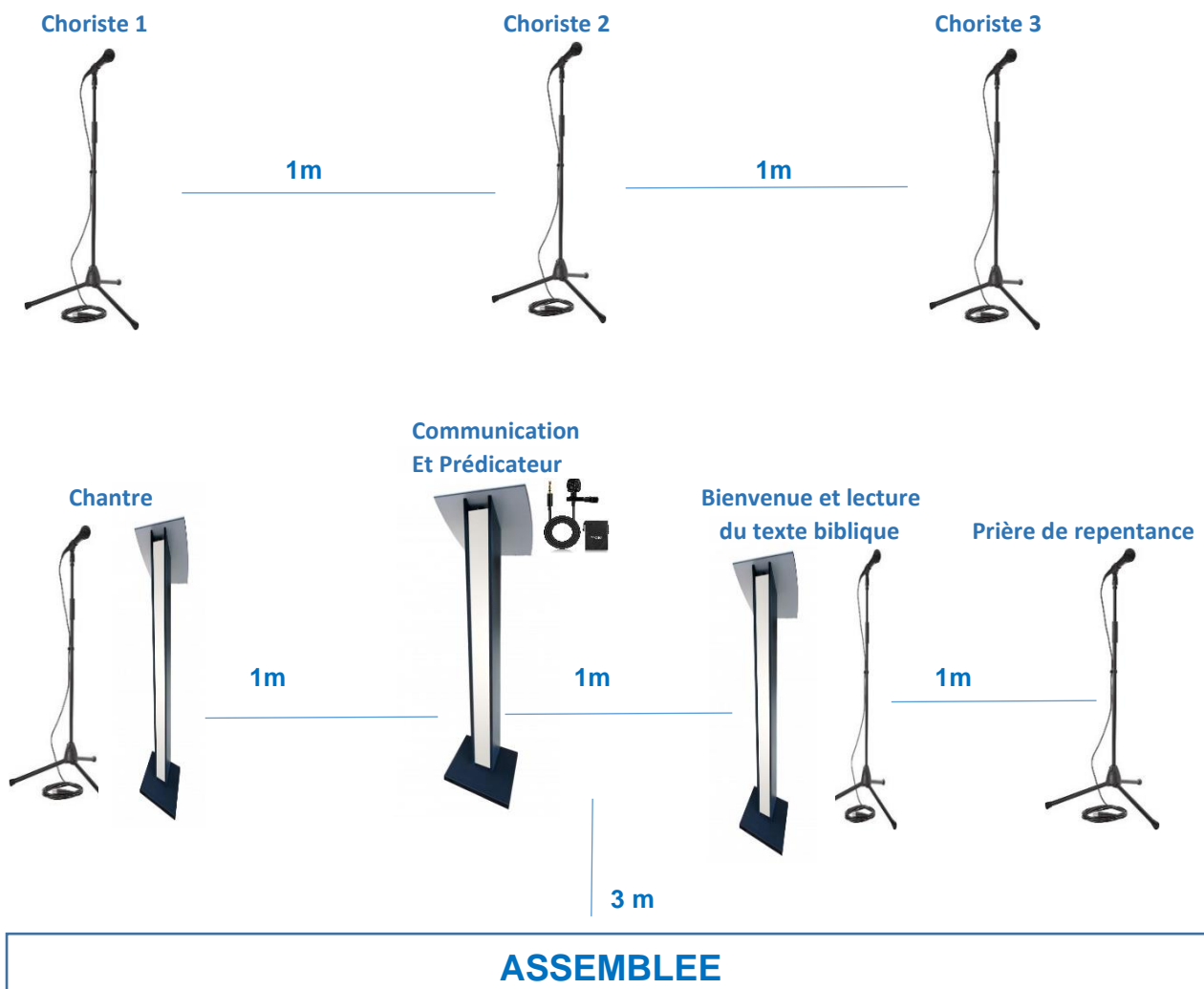
La jauge d'un siège sur 3 et d'un banc sur 2 est bien respectée par les fidèles.

Des masques, du gel hydro alcoolique et des lingettes sont mis à disposition à tous les fidèles de l'église et sont situés dans tous les points contacts de l'église.

Des poubelles identifiées «*COVID*» sont installées dans l'église afin d'y jeter les masques et lingettes usagers (à l'entrée, à la sortie, dans les salles et sur l'estrade).

Les surfaces sont nettoyées après chaque passage et chaque contact.

Les micros sont en nombre suffisant, nettoyés après chaque utilisation et sont identifiés par des codes couleurs afin d'éviter des échanges entre fidèles. L'utilisation des micros sur l'estrade est strictement personnelle selon le plan suivant :



L'équipe de la sonorisation est renforcée afin de répondre aux contraintes sanitaires liées à l'utilisation des micros.

Des plexi glass sont en cours d'achat afin de bien isoler les musiciens si la distanciation physique d'un mètre n'est pas possible.

**Le port du masque est obligatoire.**

---

### *Organisation des programmes de l'église*

---

Tous les programmes de l'église sont adaptés aux circonstances en vigueur (programmes allégés, nombre d'intervenants réduit, durée des programmes moins longue, horaires adaptés en raison du couvre-feu).

Lors des cérémonies de Sainte-Cène, le service effectué respecte les règles sanitaires en servant aux fidèles le pain et le vin dans des récipients individuels. Pendant le lavement des pieds, chaque fidèle dispose d'une bassine individuelle, d'une bouteille d'eau, d'une serviette personnelle et porte des gants. Pendant ce moment solennel, la distanciation d'un mètre entre chaque fidèle est bien respectée.

Lors des cérémonies de baptême, le Pasteur garde son masque tout le long de l'immersion, sauf le fidèle qui se fait baptisé. Cependant, juste après l'immersion, il remet son masque afin de respecter cette obligation.

Les répétitions en présentiel sont réalisées en tenant compte des conditions sanitaires (port du masque obligatoire, distanciation d'un mètre, salle aérée, horaires adaptés au regard du couvre-feu).

---

### *Communication*

---

Les règles sanitaires sont rappelées aux fidèles chaque semaine via tous les supports de communication (réseaux sociaux, site de l'église, affiches).

# MESURES GENERALES POUR ASSURER LA SANTE ET LA SECURITE DES FIDELES DE L'EGLISE ADVENTISTE DU 7<sup>ème</sup> DE PIERREFITTE FACE A L'EPIDEMIE DE LA COVID-19

---

## *Port du masque dans les lieux collectifs clos*

---

Dans les zones en état d'urgence sanitaire, à la suite de l'actualisation des connaissances scientifiques sur la transmission du virus par aérosols et compte tenu des recommandations du HCSP en date du 28 août 2020 et des 14, 18 et 20 janvier 2021, le port du masque est systématique dans les lieux collectifs clos.

---

## *Dans les lieux ayant le statut d'établissements recevant du public*

---

Il est rappelé que le port du masque s'impose dans les établissements recevant du public, sauf dispositions particulières prévues par le décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire. Le Préfet de département est également habilité à le rendre obligatoire, lorsque les circonstances locales l'exigent.

---

## *Prévention des risques de contamination*

---

L'église a mis en place les procédures suivantes :

- Nettoyage / désinfection régulier desdits objets et points contacts que les fidèles sont amenés à toucher, y compris les sanitaires avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2
- Hygiène systématique des mains à l'eau et au savon de préférence, ou par friction hydro-alcoolique avant et après la séquence d'usage par le fidèle et toutes autres personnes concernées
- Information des fidèles ou personnes concernées par ces procédures
- La distanciation physique d'au moins un mètre associée au port du masque (une jauge permet de garantir le plein respect de cette mesure). Lorsque le masque doit impérativement être retiré (ex : sur l'estrade), la distance de deux mètres doit être respectée
- Vérifier le fonctionnement correct des ventilations. Une aération régulière des espaces de rassemblement et d'accueil du public est organisée
- Les moments de convivialité réunissant les fidèles en présentiel sont suspendus

---

## ***Les masques***

---

Pour faire face à la pandémie de Covid-19, le masque est un complément des gestes barrière, mais ne peut se substituer au respect des différentes mesures dont les règles de distanciation physique et d'hygiène des mains. L'église doit donc mettre en œuvre toutes les solutions techniques et organisationnelles de protection collective permettant d'éviter ou de réduire les risques.

---

## ***Les visières***

---

Les visières ne sont pas une alternative au port du masque. Dans les situations où des alternatives au port du masque sont possibles, l'utilisation des visières ne peut être la seule mesure de prévention. Néanmoins, elles sont un moyen supplémentaire de protection du visage et des yeux face aux virus transmis par les gouttelettes, en complément du port de masque, et en situation régulière de proximité avec plusieurs personnes, lorsqu'un dispositif de séparation n'est pas possible.

La visière doit être nettoyée avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2, plusieurs fois par jour et notamment après chaque utilisation.

---

## ***Les gants et autres dispositifs de protection des fidèles***

---

Les autres dispositifs de protection des fidèles (gants, lunettes) obéissent aux mêmes règles d'utilisation que les masques : ils doivent être utilisés en cas d'impossibilité de mettre en œuvre de façon permanente les gestes barrières. Toutefois, dans la plupart des situations, les mesures d'hygiène (hygiène des mains, etc) sont suffisantes. Dans le cadre de la pandémie de Covid-19, le ministère des solidarités et de la santé recommande, en population générale, d'éviter de porter des gants, car ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc équivalent, voire supérieur. En cas de port de gants, il faut alors impérativement respecter les mesures suivantes :

- Ne pas porter les mains gantées au visage
- Oter les gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant
- Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation
- Se laver les mains ou réaliser une friction hydro-alcoolique après avoir ôté ses gants

## **Socle de règles en vigueur - 23 mars 2021**

### **MESURES D'HYGIENE**

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon (dont l'accès doit être facilité avec mise à disposition de serviettes à usage unique) ou par une friction hydro-alcoolique
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non-manuelle
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque
- Ne pas se serrer les mains ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade

### **DISTANCIATION PHYSIQUE ET PORT DU MASQUE**

- Systématiser le port du masque dans les lieux clos et partagés
- Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre
- Porter la distanciation à deux mètres lorsque le masque ne peut pas être porté (sur l'estrade)

### **AUTRES RECOMMANDATIONS**

- Aérer régulièrement les pièces fermées (le HCSP recommande d'aérer durant quelques minutes au minimum toutes les heures) ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation régulièrement vérifié et conforme à la réglementation
- Nettoyer régulièrement avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires
- Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés dans des poubelles à ouverture non manuelle
- Eviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-mêmes des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal, voire supérieur
- Rester chez soi si le fidèle est "cas contact" ou en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15)
- En cas de personne symptomatique à l'église, mettre en place le protocole prévu

Des ressources documentaires utiles et informations complémentaires sur les liens suivants :

<https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-sante-securite-en-entreprise.pdf>

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/mesures-de-prevention-dans-l-entreprise-contre-la-covid-19>

## PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement  
les mains ou utiliser une solution  
hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude  
ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir  
à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher  
le visage



Respecter une distance d'au moins  
un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main  
et arrêter les embrassades



Porter un masque quand la distance  
d'un mètre ne peut pas être respectée  
et dans tous les lieux où cela est obligatoire



Limiter au maximum  
ses contacts sociaux  
(6 maximum)



Aérer les pièces 10 minutes,  
3 fois par jour



Utiliser les outils numériques  
(TousAntiCovid)